



Ensemble, on est plus forts



## Après le rejet massif, un projet d'accord a été conclu dans notre secteur.

Chers travailleurs,

À la suite de votre rejet massif, un projet d'accord a finalement été conclu. Votre mandat était clair : lors des négociations du 11/02, les employeurs ont rencontré un certain nombre de revendications.

- Pouvoir d'achat : augmentation de 2 euros du chèque-repas à partir du 1/1/2026 et, pour les entreprises qui n'octroient pas de chèques-repas et disposent d'un restaurant d'entreprise, une alternative nette équivalente devra être élaborée par voie d'accord.
- Fin de carrière : octroi d'un jour d'âge à 60 ans ; toutefois, celui-ci ne sera instauré que s'il n'existe pas déjà un jour d'âge à 60 ans au sein de l'entreprise.
- Non-introduction des flexi-jobs : les flexi-jobs ne pourront être autorisés que moyennant un accord écrit annuel conclu avec la délégation au complet.

Le projet d'accord complet vous sera présenté lors des tournées d'information. Le référendum débutera le lundi 16 février et se déroulera jusqu'au 1er mars inclus.

Le dépouillement aura lieu le 2 mars et nous vous tiendrons informés de la suite.

**Merci !**

Au nom du front syndical commun